

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE LEUDELANGE**

Séance publique du Conseil communal : **25.04.2024**
Date de la convocation des conseillers : 19.04.2024
Date de l'affichage public : 19.04.2024

Présences : Monsieur Lou LINSTER, bourgmestre, Madame Vanessa BALDASSARRI ép. DEMOLING, échevine, Monsieur Jean-Pierre ROEMEN, échevin, Monsieur Marcel JAKOBS, Monsieur Patrick CALMUS, Madame Sandrine POMPIDOU (jusqu'au point 5 inclus), Madame Denise COPETTE ép. CONRARDY, Docteur Philippe WILMES (à partir du point 2) conseillers (m/f) (7)
Représenté(e) par procuration : Madame Nathalie ENTRINGER, Madame Sandrine POMPIDOU, conseillers (m/f) (2)
Absence(s) excusé(es) :

Point de l'ordre du jour :

07b)

Objet :

Taxes cimetièrre, modification du règlement taxe

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la délibération du Conseil communal du 6 décembre 2007 portant approbation des taxes, tarifs et redevances des prestations au cimetière de la commune de Leudelange.

Entendu le Collège des bourgmestre et échevins en ses explications au sujet de la nécessité de réajuster les taxes à payer en cas d'enterrement, pour la location de la morgue, pour la souscription de concessions ou tous autres travaux au cimetière.

Vu les nouveaux tarifs pour le cimetière de Leudelange proposés par le Collège des bourgmestre et échevins et reproduits dans le tableau ci-dessous.

| N° | Sujet | Nouveaux tarifs |
|-----|---|--|
| 1.1 | Confection d'une fosse simple profondeur | prix de revient à facturer |
| 1.2 | Confection d'une fosse double profondeur | prix de revient à facturer |
| 1.3 | Travaux d'inhumation d'une urne | prix de revient à facturer |
| 1.4 | Travaux d'inhumation dans un caveau | prix de revient à facturer |
| 1.5 | Dispersion des cendres | prix de revient à facturer |
| 1.6 | Utilisation de la morgue | 75 € |
| | | si la mise à disposition dépasse 2 jours, un supplément de 20 € par jour est perçu. |
| 2.1 | Mise à disposition d'un columbarium sur terre | 1 500 € |
| 2.2 | Mise à disposition d'un columbarium enterré | 2 200 € |
| 2.3 | Mise à disposition d'une tombe simple | 800 € |

| | | |
|-----|--|-----------------------------------|
| 2.4 | Mise à disposition d'une tombe double | 1 200 € |
| 3.1 | Taxe pour concession 15 ans pour columbarium enterré ou sur terre | 150 € |
| 3.2 | Taxe pour concession 30 ans pour columbarium enterré ou sur terre | 450 € |
| 3.3 | Taxe pour concession 15 ans pour tombe ou caveau simple | 200 € |
| 3.4 | Taxe pour concession 30 ans pour tombe ou caveau simple | 600 € |
| 3.5 | Taxe pour concession 15 ans pour tombe ou caveau double | 400 € |
| 3.6 | Taxe pour concession 30 ans pour tombe ou caveau double | 1 200 € |
| 4.1 | Main d'œuvre / heures de travail du lundi au vendredi | 35€/h |
| 4.2 | Main d'œuvre / heures de travail samedis, jours fériés et nuits | 70€/h |
| 5 | Fourniture et mise en place de lettrage sur les columbariums | prix de revient à facturer |
| 6 | Travaux d'exhumations (travaux à faire par une entreprise spécialisée) | prix de revient à facturer |

Vu la loi du 1^{er} août 1972 portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles.

Revu la délibération du Conseil communal du 23 février 1999 portant approbation du règlement communal sur le cimetière, les inhumations et les dispersions à Leudelange.

Vu les articles 2/626/706200/99001, 2/626/706200/99002, 2/626/708216/99001, 2/626/708216/99002, 2/626/741000/99001 du budget communal.

Vu l'avis favorable de la commission des finances.

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Après délibération en Conseil conformément à la loi ;

approuve à l'unanimité des voix

les nouveaux tarifs pour le cimetière de Leudelange .

La présente décision annule et remplace toutes les dispositions antérieures en la matière.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son attache à la présente décision.

En séance publique

Date qu'en tête

SUIVENT LES SIGNATURES DE LA MAJORITE
DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Pour expédition conforme,
Réf. : 24/0530/AD
Leudelange, le 11 juin 2024

Le secrétaire communal,
Marc THILL



Le bourgmestre,
Lou LINSTER